



PROCES VERBAL NGN DU COMITE DE NATATION DE LA DORDOGNE DU 19 juillet 2022 A 21H00

Lieu : TEAM MEETING

Membres Commission présents :

- **ACAP :** GAULIN H, GAULIN I, LEMOIGNE S, LEBRET T (Responsable animation Boucles de la Jemaye)
- **CNB :** PASCAUD L, POU CET P,
- **COPO Natation :**
- **USN24 :**
- **CN ST ASTIER :** BESSE E, BESSE F,

Membres Commission excusés :

- **ACAP :**
- **CNB :**
- **COPO Natation :** LALLEMENT M (informations transmises), ISSOT G, ISSOT L,
- **USN24 :** VEYSSIERE F (informations transmises), MOREAUD S, BIL S,
- **CN ST ASTIER:**

Membres Commission excusés :

- **LNNA :** THOREMBEY JL



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT





1. **Agenda**

Fédération Française NATATION
CO24 NATATION

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr

S'ÉVADER EN NAGEANT EN EAU LIBRE

LE 25 SEPTEMBRE 2022 A LA JEMAYE

Pour cette organisation, le CND24 et les clubs du département recherchent des bénévoles. Si vous avez envie de nous rejoindre et de participer voici les pôles principaux de l'organisation :

- La communication
- La gestion administratif
- La sécurité avec la coordination avec les associations concernées et partenaires
- La mise en place du site

Si l'aventure vous tente, merci de nous répondre par mail à l'adresse cd24@fnatationna.fr et/ou de vous rapprocher de vos clubs. Nous vous répondrons le plus vite possible.

PREMIERE REUNION LE JEUDI 23 JUIN 2022 A 21 HEURES PAR TEAMS AVEC LES CLUBS ET LES PREMIERS BENEVOLES



Retrouvez-nous sur www.cd24natation.com, Facebook et Instagram





2. Plan d'actions

Voir plan d'action annexe 1

3. Financier

➤ Tarif des engagements

Engagements	Nbre	PU	Total	2 750 €
200m	30	5 €	150 €	
400m	40	5 €	200 €	
800m	60	9 €	540 €	
1500m	80	12 €	960 €	
3000m	60	15 €	900 €	
	270			

Validation du tarif des engagements à l'unanimité.

➤ Budget prévisionnel :

Budget négatif à hauteur de	3 775€.
Recettes prévisionnelles :	3 266€
Dépenses prévisionnelles :	7 041€

Validation du budget prévisionnel à l'unanimité.

- ⇒ Le succès de la manifestation viendra de la mobilisation des clubs du département à s'engager et à communiquer auprès des licenciés et au travers des réseaux sociaux.
- ⇒ Mise de départ au lancement d'une nouvelle activité.
- ⇒ Pour l'instant pas de demande de subvention auprès du Conseil Départemental en raison du prêt de nombreux équipements.

Détail du budget ci-dessous



Recettes				3 266 €
Engagements	Nbre	PU	Total	
200m	30	5 €	150 €	
400m	40	5 €	200 €	
800m	60	9 €	540 €	
1500m	80	12 €	960 €	
3000m	60	15 €	900 €	
	270			
Licences				
Reversement 4€ par licences sur 20% des licer				216 €
Ventes Bonnets				
	30	10 €	300 €	300 €
Dépenses				7 041 €
Sécurité				1 305 €
Poste de secours				805 €
Vigile Nuit et 2 jour				500 €
Communication				1 940 €
Prestation Comité Gironde				700 €
Publicité Instagram				150 €
Publicité presse écrite				0 €
Goodies				500 €
Bonnets Les boucles de la Jemaye				590 €
Salaires				1 200 €
Salaire TLE				600 €
Agent développement				600 €
Restauration				1 060 €
Bénévoles		30	12 €	360 €
Eau		40	5 €	200 €
Invitations				300 €
Fruits et fruits secs/ jus de pomme / Nutella				200 €
Déplacements				736 €
Location fourgon				400 €
Frais kilométriques				336 €
Divers				800 €
Divers				800 €
Ecart				-3 775 €



4. Programme de la compétition

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

PROGRAMME

25 septembre 2022

9h : Accueil des participants

9h30: Départ « La Boucle Noire » (3 000 mètres) Fin à 11h

11h30: Départ « La Boucle Blanche » (400 mètres) Fin à 12h30

14h00: Départ « La Boucle Verte » (800 mètres) Fin à 14h45

15h00: Départ « La Drollesse » (200 mètres) Fin à 15h30

15h45: Départ « La Boucle Pourpre » (1 500 mètres) Fin à 16h45

RESTAURATION SUR SITE

Validation du nom des boucles à l'unanimité et établissement du programme comme indiqué ci-dessus.



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT





5. Règlement de la compétition.

Voir le règlement annexe 2.

Validation du règlement à l'unanimité. Il sera complété en conséquence avec les points évoqués.

Une modification validée ultérieurement sur la fourniture des bonnets de nage lors de l'engagement. Pour des raisons économiques, il est impossible de fournir un bonnet silicone à chaque nageur pour des engagements de 5€ pour les moins chers. Les nageurs utiliseront obligatoirement les bonnets clubs ou autres et pour ceux qui n'en ont pas des bonnets silicone seront proposés à la vente à 10€.

Page | 6



Prochaine réunion de la commission vers fin août.

Fin de la réunion à 22h15.



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT



CND24: ANIMATION EAU LIBRE - LES BOUCLES DE LA JEMAYE DORDOGNE PERIGORD - DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2022 - PLAN D'ACTIONS

LPA: Laurent Pascaud / TLE: Tanguy Lebreton / PPO: Philippe Poucet / HGA: Huguette Gaulin / MLA: Mathieu Lallement / FBE: Frédéric Besse / SLE: Sandrine Lemoine / ALI: Antoine Linares
 JLTH: Jean Louis Thorembey / FSA: Fanny Sapparrat / PMA: Pauline MAINGONNAT

Tache n°	Désignation	A faire avant:	Action	Statut & Date	Nombre de bénévoles nécessaire	Commentaires
1	ADMINISTRATIF					
1.1	Valider la décision d'organiser la manifestation		CODIR	02/06/2022		
1.2	Préciser la date et l'utilisation du site de la manifestation Dimanche 18 ou 25 Septembre 2022		Commission	23/06/2022		
1.3	Décider des grands objectifs et la planification	22/07/2022	Commission	19/07/2022		Voir MOM du 19/07
1.4	Demander des autorisations (préfecture, ARS, DDTM, collectivités...) pour la manifestation	30/07/2022	LPA-TGU-PPO			Inclus dans courrier au département
1.5	Définir l'envergure de la manifestation / le nombre de nageurs maximum		Commission	23/06/2022		
1.6	Établir un budget prévisionnel	30/07/2022	LPA-TGU-Trésoriers	19/07/2022		En cours. 1er jet présenté le 19/07
1.7	Courrier CD24 pour réserver les installations, autorisation nécessaire => conseil Départemental Mr Xavier Sanchez	15/07/2022	LPA	20/07/2022		
1.7.1	Courrier CERFA 15030.01 Demande d'autorisation de la Manifestation - Discussion avec Mme Donnadiou de la Préfecture le 28/07. Pas d'objection pour le déroulement de cette manifestation	29/07/2022	LPA	29/07/2022		
1.7.2	Contact pris avec Mr Beau, Maire de la Jemaye. Invitation pour la réunion du 3 août à 10h30	28/07/2022	LPA	28/07/2022		
1.7.3	Message laissé à Mr Bazinet, Président de la CC Ribéracois mais pas de retour	29/07/2022	LPA	29/07/2022		
1.8	Impression et distribution des informations concernant la manifestation- Règlement de la compétition, chronométrage, ordre des courses, distances, sexe, bonnets, tarifs, etc.		TLE/ALI			Préparation du draft par TLE le 21/07
1.9	Validation du règlement	30/07/2022	Commission	30/07/2022		Voir pour une validation par mail avec diffusion à chacun pour relecture et commentaires
1.10	Visite du site et des installations avec le comité d'organisation Voir le Compte rendu émis	03/08/2022 - 10H30	LPA-JLTH-TLE-HGA-FBE-Valérie Maxime SASB24 - Mr Sanchez + Laurent Villar + Pôle Paysage Isabelle Maunat et Alexandre Perigot + Mr Beau (Maire de la commune et VP CCPR)	03/08/2022 - 10H30		
1.11	Lancer les inscriptions sur la plateforme FFN Eau libre					
1.12	Solliciter des bénévoles et leur donner des missions pour organiser la manifestation - Plan de mobilisation avec ressources associées	15/09/2022	Clubs - Membres du CODIR. A établir par ALI & TLE			
1.13	Réserver les prestations des partenaires (chrono / locations diverses)			Sans objet		Courrier adressé au CD24 Point 1.4
1.14	Service de vestiaire, enregistrement des licences, Dossards, etc.	03/08/2022	Réunion du 3/08			Discuté le 3/08 sur le site
1.15	S'assurer que tous les officiels et les bénévoles connaissent et ont des tâches assignées					
1.16	Traiter les pré-inscriptions					
1.17	Recueillir tout l'équipement nécessaire à la manifestations (barnums, tables, chaises, rallonges électriques, sono, ordinateurs, talkie walkies, bouées, poids morts, arche d'arrivée, ligne d'eau...)	24/09/2022				Liste établi le 3/08 lors de la visite du site. Voir ci-dessous
1.17.1	Mise à disposition de 5 radios		Conseil Départemental			
1.17.2	Mise à disposition de 2 bateaux électriques avec 4 batteries.		Conseil Départemental			
1.17.3	Mise à disposition de 8 barrières (en stock sur la Jemaye)		Conseil Départemental			
1.17.4	Mise à disposition d'une arche d'arrivée et un Igloo		Conseil Départemental			
1.17.5	Mise à disposition de 6 bouées (4 jaune + 2 rouge)		Conseil Départemental			
1.17.6	Mise à disposition de 6 canoés		Conseil Départemental			
1.17.7	Mise à disposition de 1 Rescue		Conseil Départemental			
1.17.8	Mise à disposition de 1 Kayac		Conseil Départemental			
1.17.9	Mise à disposition du local proche du ponton		Conseil Départemental			
1.17.10	Mise à disposition des 2 locaux sanitaires + douches		Conseil Départemental			
1.17.11	Mise à disposition de 10 barrières		Mairie de la Jemaye - Mr Beau			
1.17.12	Mise à disposition de 8 tables		Mairie de la Jemaye - Mr Beau			
1.17.13	Mise à disposition de 20 chaises		Mairie de la Jemaye - Mr Beau			
1.17.14	Mise à disposition de 2 grands Barnums avec fermeture sur les côtés		CC du Périgord Ribéracois - Mr Beau			
1.17.15	Mise à disposition de 2 Rescue		SASB24			
1.17.16	4 bouées rouge FFN à Brive		JLTH - LNNA			Voir pour les récupérer HGA ou PPO

1.17.17	Imprimantes chrono			JLTH - LNNA			Voir pour les récupérer HGA ou PPO
1.17.18	Sonorisation (Enceinte et micro du CND24)			LPA - CND24			
1.17.19	Ordinateur extranet - Celui des compétitions			LPA - CND25			
1.17.20	Avenant à établir par le Conseil Départemental reprenant la liste des équipements listésci-dessus pour la collectivité.	Avant la manifestation		Conseil Départemental Mme Isabelle Maunat			
1.17.21	Courrier de demande à formuler à la Mairie de la Jemaye pour les articles 1.17.11 à 13	10/08/2022		LPA			
1.17.22	Courrier de demande à formuler à la CC du Périgord Ribérais pour l'article 1.17.14	10/08/2022		LPA			
1.18	Décider de l'installation d'un point restauration, presse, secrétariat...	30/08/2022					Liste précise à établir le 3/08 lors de la visite du site
1.19	Bilan financier de la manifestation	19/07/2022		LPA-SMO			
1.20	Capitaliser sur cette expérience pour décider de l'organisation d'une prochaine édition						
1.21	Voir avec les clubs pour récupérer des barnums, Flyers, Banderolles et faire de la PUB pour les clubs	30/08/2022					Mail LPA aux clubs
1.22							
2	SECURITE			PPO			
2.1	Trouver une ou plusieurs asso: en discussion avec SASB24			PPO			Sera présent le 3/08 sur site pour la visite
2.2	Etablir Fiche d'évaluation du dispositif des secours			Commission	23/06/2022		
2.3	Mise à jour de la fiche d'évaluation des secours avec SASB24			PPO			
2.4	Liste des équipements nécessaires à la sécurité (bateaux, kayak, paddle, etc.)	10/07/2022		PPO-LPA-TLE	19/07/2022		Liste transmise dans le courrier au CD24 - Mise à jour le 3/08
2.5	Vérification du Service informatique et des documents administratifs, des autorisations, des disponibilités des organismes secours						
2.6	Informers le SDIS (St Aulaye) - Préfecture (Fait déclaration Cerfa) - Gendarmerie - Mairie - Etc.	30/08/2022		PPO-LPA			
2.6.1	Courrier au SDIS St Aulaye	30/08/2022		LPA			
2.6.2	Courrier Gendarmerie St Aulaye	30/08/2022		LPA			
2.6.3	Courrier SAMU 24 - Périgueux	30/08/2022		LPA			
2.6.4	Courrier ARS pour la qualité de l'eau	30/08/2022		LPA			
2.7	Ravitaillements en eau à l'arrivée			PPO-TLE			Voir pour utiliser des gobelets biodégradable et fontaines à eau
2.8	Plan en grand à imprimer format tableau						
2.9	Paper board						
2.10	Prévoir société de gardiennage pour la nuit du samedi au dimanche ainsi que le dimanche. Le Conseil Départemental recommande 2 personnes le dimanche. Devis à demander et à élargir éventuellement.	Décision pour le 31/08/2022		TLE/ALI			2 adresses communiquées par le Conseil Départemental. ITRG à St Foy La Grande Tél 05 53 73 08 33. MK Protection 07 69 94 26 17 (Ne s'est pas présenté lors d'une commande sur la Jemaye)
2.11	Etablir un POS (Plan d'organisation des secours) avec le SASB24. Le Conseil départemental n'a pas de POS sur la Jemaye, juste une procédure d'appel des secours à communiquer au CND24.	31/08/2022		PPO (SASB24)-TLE-ALI			
2.12	Fourniture des attestations BNSSA des personnes en charge de la sécurité sur l'eau. A inclure dans le POS	15/09/2022		PPO (SASB24)-TLE-ALI			
2.13	SASB24 en charge des secours à terre. Les BNSSA intervenant sur l'eau et la prise en charge se fait à terre.			Pour information			
2.14	Fourniture des informations sur la qualité de l'eau par le CD24 et informations sur le label Pavillon bleu.	03/08/2022		Conseil Départemental - X Sanchez	03/08/2022		
2.15	Plan des installations, accès, panneau à réaliser, etc.	20/08/2022		ALI/TLE			
2.16							
3	LA COMMUNICATION			TLE/MLA			
3.1	Plan communication	06/08/2022		PMA	03/08/2022		
	AOÛT - Emailing d'invitation à tous vos licenciés / potentiels nageurs en eau libre (avec l'image en corps de texte et en pièce jointe) - Diffusion de l'affiche sur facebook avec texte "bientôt plus d'infos..." ou alors "Nager en eau libre dans la Jemaye, ça vous intéresse ? plus d'infos prochainement...". Je vous laisse choisir l'accroche qui vous convient. Si c'est votre premier événement en eau libre, peut-être le préciser !! Dès que vous avez le lien d'inscription (à créer sur FFN eau libre), vous pouvez republier le visuel avec plus d'infos et le lien direct sur l'événement pour que les gens s'inscrivent. - Changement de la photo couverture facebook - Diffusion du post sur instagram avec textes infos supplémentaires + lien d'inscription dans la bio insta - 1 ou 2 stories par semaine sur insta ou facebook pour repartager le post de l'événement et apporter des infos supplémentaires -> focus sur les partenaires, mise en lumière de la Jemaye, de la Dordogne, des clubs etc... à vous de voir ce qui peut intéresser vos futurs nageurs !						
	SEPTEMBRE - Nouvel Emailing d'invitation à tous vos licenciés / potentiels nageurs en eau libre - Diffusion d'infos supplémentaires sur les réseaux avec visuel - Diffusion du teaser vidéo début septembre - Rappeler que les inscriptions sont ouvertes, que tant de places sont disponibles etc... - Création d'un événement facebook pour que les gens partagent et annoncent leurs participations - Paiement d'une publicité instagram pour booster les publications et toucher plus de monde - Inscrire votre événement sur les sites de sorties / activités etc.. en Dordogne						
	Voilà pour mes conseils, vous n'êtes pas du tout obligés de respecter tout à la lettre mais c'est pour vous montrer un peu ce qui est possible et peut marcher :) ! Quand vous publiez sur les réseaux, n'oubliez pas de mettre des # et de taguer vos partenaires ou des gens susceptibles de repartager votre événement et atteindre une grande communauté. Vous pouvez regarder nos # sur notre page insta ou facebook "osez la natation en eau libre". Je reviens la semaine du 26 août donc si vous avez besoin d'aide à la rentrée n'hésitez pas !! Fabien aussi pourra répondre sur les questions réseaux sociaux car c'est lui qui a pour habitude de les gérer.						

3.2	Créer une Affiche de l'évènement Les boucles de la Jemaye - Dordogne Périgord, logo	06/08/2022	PMA	03/08/2022	Partenaires: FFN, LNNA, Conseil Départemental , CDOS, ANS, Région Nouvelle Aquitaine
3.3	Dossier partenaires	22/07/2022 A confirmer	FSA		
3.4	Dossier presse	06/08/2022	PMA		
3.5	Courrier Christaline	22/07/2022	LPA		Partenaire CND24
3.6	Rechercher des partenariats, sponsoring	30/07/2022	TLE-LPA		Voir Société d'événementiel (Barnum, tables, chaises, etc.), Sport (Décathlon, Esprit Run, Intersport, Onshore, etc.), Divers (Intermarché, Leclerc, Super U, etc.), autre (COLAS, etc.)
3.7	Définir et commander les récompenses liées à la manifestation	30/07/2022	Commission		
3.8	Réfléchir aux cadeaux souvenirs (ex : T-shirts, serviettes, gourdes...) liés à la manifestation Voir avec le Département et ajout flochage	22/07/2022	Commission		A discuter avec CD24 - Voir aussi avec les collectivités
3.8.1	Courrier au CD24 Mme S Cabanel Directrice de la com pour demander des goodies	28/07/2022	LPA	28/07/2022	
3.8.2	Courrier au Dordogne Tourisme Mr Gravier	29/07/2022	LPA	29/07/2022	
3.9	Communiquer à tous les médias locaux et aux clubs de natation et de triathlon de la nouvelle Aquitaine	06/08/2022	PMA	03/08/2022	
3.10	Réactiver le plan média (France 3 aquitaine Périgueux)	06/08/2022	PMA		
3.11	Contacteur le Bistrot de la Jemaye pour la restauration, boissons, % en retour.	03/08/2022	TLE- ALI -LPA		Discussion téléphonique le 19/07. RV le 3/08 sur site. La responsable absente en Arrêt Maladie.
3.12	Vidéo de 30" à 1' avec des rushes que nous possédons (Hostens Libourne, etc.), montage de la vidéo avec musique et intégration du logo des organisateurs	06/08/2022	PMA		
3.13					
4	INSTALLATION SUR SITE		LPA-TLE		
4.1	Récupération de tout le matériel à J-1				
4.2	Installation des équipements nautiques				
4.3	Installation des équipements terrestres				
4.4	Vérifier la zone et la configuration du site, la présence des sauveteurs, des équipements de sauvetage et des bénévoles				
4.5	Configurer le système de sonorisation et effectuer une vérification du son				
4.6	Configurer la zone d'enregistrement, lignes de départ/arrivée, parcours				
4.7	Mise en place de l'accueil des participants et de l'hospitalité				
4.8	Organiser une réunion des partenaires				
4.9	Briefing au départ				
4.10	L'annonceur fournit des détails sur la manifestation				
4.11	Appel aux participants pour se rassembler dans la zone de départ pour le briefing				
4.12	Le commis de course doit s'assurer que le registre des inscrits est complété et que chaque nageur est correctement marqué				
4.13	Vérifier s'il y a des problèmes, nageur non inscrit, pas de marquage, etc.				
4.14	Distribuer les prix et récompenses				
4.15	Remercier tous les participants et les volontaires (moment convivial)				
4.16	Nettoyer les lieux				
4.17	Tous les résultats sont disponibles en ligne ou support papier (animation)				
4.18	Tenir une réunion d'évaluation avec toutes les personnes clés				
5	AUTRES, DIVERS				
5.1	Officiels, formation officiels en EL	JLTH/HG			
5.2					
5.3					
5.4					
5.5					
5.6					
5.7					
5.8					
5.9					

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

ÉPREUVES DE NATATION EN EAU LIBRE
OUVERTES À TOUS !

200 - 400 - 800 - 1500 - 3000 mètres

25
sept
2022



Infos et inscriptions : <http://cd24natation.com>

  Natation Comite Dordogne



Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

REGLEMENT

25 septembre 2022
Initiation eau libre

Le Comité Natation de la Dordogne vous invite à participer à la 1ère édition des Boucles de la Jemaye, le 25 septembre 2022, au grand étang de la Jemaye.

5 épreuves vous attendent pour vous permettre de participer en fonction de votre niveau et de vos envies.

Des boucles allant de 200 mètres à 3000 mètres.

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFN, mais aussi au grand public. Tout le monde est le bienvenu.

Un bon moyen pour venir se dépasser entre amis ou pour débiter la saison par un weekend de cohésion pour vos nageurs de clubs.

Un tarif attractif, des récompenses, une buvette sur place, repas sur réservation, tout est fait pour vous permettre de passer un bon moment pour finir l'été !

Alors rendez vous à la Jemaye en septembre !

CONTACT : cd24@ffnatationlna.fr

Les boucles de la
Jemaye
Dordogne
Périgord

La Drôlesse 200m

La Boucle Blanche 400m

La Boucle Verte 800m

La Boucle Pourpre 1500m

La Boucle Noire 3000m

C'est 5 boucles sont
ouvertes à tous !

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

PROGRAMME

25 septembre 2022

9h : Accueil des participants

9h30: Départ « La Boucle Noire » (3 000 mètres) Fin à 11h

11h30: Départ « La Boucle Blanche » (400 mètres) Fin à 12h30

14h00: Départ « La Boucle Verte » (800 mètres) Fin à 14h45

15h00: Départ « La Drôlesse » (200 mètres) Fin à 15h30

15h45: Départ « La Boucle Pourpre » (1 500 mètres) Fin à 16h45

Remise des récompenses en fin de journée.

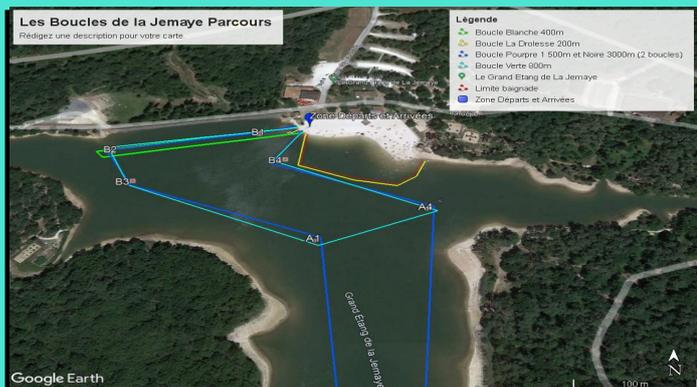
RESTAURATION SUR SITE

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

REGLEMENT SPORTIFS

PLAN DES BOUCLES :



Le délai de fin de course sera :

La Drôlesse 200m : 15h30

La Boucle Blanche 400m : 12h30

La Boucle Verte 800m : 14h45

La Boucle Pourpre 1500m : 16h45

La Boucle Noire 3000m : 11H00

Les nageurs qui n'auront pas terminé leur parcours dans les délais pourront être ramenés à terre s'ils n'ont pas dépassé la mi-parcours du dernier tour, et ne seront pas classés. Ces délais pourront être écourtés, en fonction des heures d'autorisation d'utilisation du plan d'eau émanant des autorités compétentes, ou des conditions météorologiques.

Pour l'ensemble des épreuves, les licenciés à la FFTRI peuvent participer sur présentation de leur licence et après acquittement du coût de la licence eau libre (10€ si prise avant le 31 août 2022 ou de 15€ au-delà de cette date) en plus du coût de l'engagement.

Les épreuves **La Drôlesse**, **La Boucle Blanche** et la **Boucle Verte** sont ouvertes à tous les nageurs et nageuses nés avant le 31 décembre 2012 non licenciés auprès de la FFN sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs ainsi que d'une pièce d'identité.

Les épreuves **La Boucle Pourpre** et la **Boucle Noire** sont ouvertes aux non-licenciés après acceptation de l'organisateur au regard des antécédents de ces concurrents sur des épreuves similaires. Le jury a autorité pour décider de l'aisance d'un concurrent et pourra décider de disqualifier un participant ne présentant pas les capacités requises pour terminer une épreuve.



Pour les triathlètes, les non-licenciés FFN et les licenciés « FRANCE NATATION », le port d'une combinaison thermique et d'une montre-GPS est autorisé. Cependant, le port de la combinaison néoprène est fortement déconseillé si température de l'eau est supérieure à 23°.

Les palmes, gants et autres accessoires ne sont pas autorisés.

Le port du Bonnet est obligatoire. Des bonnets Les boucles de la Jemaye seront mis en vente pour ceux qui n'en auraient pas.

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

REGLEMENT SPORTIFS

ENGAGEMENTS HORS LICENCE

La Drôlesse 200m : 5€

La Boucle Blanche 400m : 5€

La Boucle Verte 800m : 9€

La Boucle Pourpre 1500m : 12€

La Boucle Noire 3000m : 15€

Fin des inscriptions au
21/09 minuit

inscription possible sur
place.

Les engagements se feront pour tous par le biais du site <https://ffneaulibre.fr>, avec téléchargement des justificatifs et règlement en ligne. En cas de forfait, même médical, les engagements resteront acquis à l'organisateur. La confirmation des inscriptions se fera lors de l'accueil des nageurs.

RAPPEL : Pour les licenciés FF TRI, FFESSM et les non-licenciés, il sera attribué lors de la première inscription une licence FFN eau libre, au montant de 10€ ou 15€ (Changement de tarif au 1er septembre), avec création d'un identifiant (IUF).

Lors des inscriptions ultérieures, ils s'engageront en tant que licenciés FFN et paieront alors le tarif correspondant.

CHRONOMETRAGE, CATEGORIES ET RECOMPENSES

Toutes les épreuves seront sous chronométrage manuelle.

Le temps et le classement des concurrents seront pris après qu'ils auront eu franchi la ligne d'arrivée.

Médailles et lots aux 3 premiers de chaque catégorie et de chaque sexe selon les modalités suivantes :

⇒ 200m

Avenirs, Jeunes, Seniors/Maîtres

⇒ 400m

Jeunes, Juniors/Seniors/Maîtres

⇒ 800m

Jeunes (mixte), Toutes catégories (mixte)

⇒ 1500m et 3000m

Jeunes, Juniors/Seniors/Maîtres

Une récompense de FINISHER sera remise aux participants ayant terminé l'épreuve dans laquelle ils sont inscrits.

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

REGLEMENT SPORTIFS

ASPECT MEDICAL

Chaque nageuse et nageur licencié à la FFN ou la FFTRI pour la saison 2021/2022 a subi un examen médical ou a un QR sport à jour. En conséquence, il est déclaré apte à participer aux courses dans lesquelles il a été engagé.

Les nageuses et nageurs non licenciés à la FFN et non licenciés à la FFTRI devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition en milieu naturel et une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve dans laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais et sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens.

Avant, durant, et après la compétition un service médical adapté est présent pour assister les concurrents.

LIMITES METEOROLOGIQUES SOLUTION DE REPLI OU ANNULATION ET ENVIRONNEMENT

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité. Ainsi, les organisateurs se réservent le droit de :

- D'adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses.
- De supprimer ou d'interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves prise dans les 7 jours précédents l'épreuve concernée, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

En cas de force majeure, (hygiène ou sécurité), le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents.

La manifestation se déroule en milieu naturel. Les organisateurs, les bénévoles et les nageurs s'engagent ensemble à respecter cet espace et à le préserver.

Aucun jet de détritrus dans le lac ou sur les plages ne sera toléré. Des dispositifs de collecte et de tri des déchets seront à la disposition des participants qui devront les utiliser correctement.

Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

Les boucles DE LA JEMAYE

DORDOGNE PÉRIGORD

REGLEMENT SPORTIFS

DROIT A L'IMAGE

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tout support y compris pour les projections éventuelles.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs noms, prénom et adresse.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITE :

En outre, l'inscription à la manifestation vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnaît notamment :

- avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation auquel il s'engage à se conformer,
- être suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,
- qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter,
- que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, il décharge les organisateurs, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuel contre tout participant ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur est couvert par l'assurance de la Fédération Française de Natation couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Pour les non-licenciés, ils sont tenus de présenter à l'organisateur un certificat médical de moins de 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation ou du triathlon. Une licence Fédération Française de Natation Eau Libre, sera souscrite automatiquement pour les non licenciés FFN.

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.